



Vice caché sur un renault espace 4

Par **audreyfred60**, le **05/02/2010** à **10:46**

Bonjour,

nous venons d'acquérir ma femme et moi d'un renault espace 4 d'occasion (137000 km au compteur avec un moteur changer a 57000 km donc le moteur a 73000 km) acheté dans un garage a 10000 eur, a savoir que dans l'annonce du garage le vehicule est vendue avec une garantie de 1 ans pieces et main d'oeuvre comprise.

sauf que 2 mois apres le vehicule a une perte de puissance et ce met a brouter,nous remettons le vehicule a renault pour un diagnostic qui nous remet un devis de 4 pages sur les frais à effectuè qui monte a 6800 eur (pompe hp,distribution, durite ect...), renault envoie le devis a la garantie qui refuse de prendre le vehicule a sa charge mentionnant que ces pieces là ne sont pas prise en charge dans la garantie.le garage ou nous l'avons acheter n est pas un garage renault mais un garage de vente de vehicule d'occasion.Je me retourne donc vers celui-ci ,mais il nous fais mariner depuis quelque mois et sans reponse de sa part simplement qu il ne veux pas reconnaitre que le vehicule devais deja avoir ce probleme avant notre achat. que devons-nous faire,nous n'avons pas les moyens de mettre cette somme,tout nos economie sont dans ce vehicule nous sommes pris a la gorge.

Par **Fabdebart**, le **05/02/2010** à **11:05**

Vous pouvez obtenir le remboursement total du prix de la voiture via la garantie légale des vices cachés:

-Article 1641 du code civil:

Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que

l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

-Article 1644 du code civil:

Dans le cas des articles 1641 et 1643, l'acheteur a le choix de rendre la chose et de se faire restituer le prix, ou de garder la chose et de se faire rendre une partie du prix, telle qu'elle sera arbitrée par experts.

Il n'y a pas de délai de remboursement. Cela repose sur leur bonne foi et sur leur envie de ne pas laisser trainer les choses.

En sachant que si ils font trainer, vous pourrez les conduire devant le tribunal d'instance en saisissant le juge de proximité qui aura le plaisir de remettre les choses en place et surtout de mettre le vendeur face a ses responsabilités.

Sincères salutations

fabdebart

Par **laeitmike**, le **12/03/2010** à **16:38**

ma femme et moi avons aussi une renault espace 4, il ne faut pas trop écouter le garage renault car il en rajoute beaucoup sur leur devis, j'ai déjà eu votre probleme de perte de puissance et on m'a changé le couvercle de culasse c'est un defaut renault. Pour mon véhicule il voulais changer le turbo pour une fuite d'huile et plein d'autre pièce. Au jour d'aujourd'hui j'ai fait toute les réparations de mon véhicule et j'en est eu pour moins chère que vous, au jour d'aujourd'hui j'ai 122300 km et plus de probleme aller voir un petit garage avant d'aller chez renault.

bon courage.